

A close-up portrait of a woman with dark skin and eyes, wearing a blue headscarf with a subtle pattern. The image is the background for the book cover.

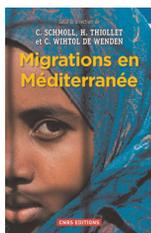
Sous la direction de

**C. SCHMOLL, H. THIOUET
et C. WIHTOL DE WENDEN**

Migrations en Méditerranée

CNRS EDITIONS

Présentation de l'éditeur



La mort de migrants et de réfugiés tentant d'atteindre les portes de l'Europe par la Méditerranée a mis en évidence les contradictions et la fragilité de l'Europe face aux crises qui touchent le Moyen-Orient et l'Afrique, dans un contexte marqué par une récession économique globale. À travers ses diverses contributions, cet ouvrage rappelle que l'Europe forme, avec la rive sud de la Méditerranée, un espace migratoire régional, où chaque État est pays de départ, d'accueil, de transit, et souvent tout cela à la fois.

En Méditerranée, trois espaces migratoires se structurent autour de trois types de mobilités : des migrations de travail, des migrations de transit, et des migrations forcées des demandeurs d'asile. L'analyse des pratiques des migrants et des politiques de contrôle de la mobilité dans une région qui constitue l'une des plus grandes lignes de fracture du monde, est au cœur de cet ouvrage.

En identifiant les éléments de continuité et de rupture, les auteurs interrogent l'évolution des systèmes migratoires sur la longue, moyenne et courte durée, les transformations des formes de mobilité, ainsi que les changements institutionnels, culturels, politiques, économiques et sociaux qui les accompagnent et les déterminent. Ils reviennent sur les effets de frontières, de géographies et d'histoires migratoires, les appartenances et les identités locales, nationales, régionales et transnationales, tout en proposant de dépasser une vision euro-centrée. Un éclairage précieux sur la crise migratoire.

Camille Schmoll est maître de conférences à l'université Paris VII, *Hélène Thiollet* chargée de recherches au CNRS et professeur à Sciences Po, et *Catherine Wihtol de Wenden* directrice de recherches au CNRS. Toutes les trois sont spécialisées dans l'étude des phénomènes et dynamiques migratoires.

Migrations en Méditerranée

*Permanences et mutations
à l'heure des révolutions et des crises*

Sous la direction de
Camille Schmoll, H el ene Thiollet,
Catherine Wihtol de Wenden

Migrations en M editerran ee

*Permanences et mutations
  l'heure des r evolutions et des crises*

CNRS  DITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

Sommaire

Introduction, *Camille Schmoll, H  l  ne Thiollet, Catherine Wihtol de Wenden*..... 9

Le point sur les donn  es, *Elena Ambrosetti*..... 31

1 Un contexte institutionnel en mutation ? Structures, institutions, r  volutions

Chapitre premier. La crise du r  gime migratoire europ  en,
Ferruccio Pastore..... 53

Chapitre 2. Nouveaux enjeux du syst  me de la r  admission,
Jean-Pierre Cassarino..... 73

Chapitre 3. Protection sociale, migrants et ch  meurs dans l'Europe m  diterran  enne, *Manlio Cinalli*..... 89

Chapitre 4. La gestion des migrations internationales en Turquie :
Acteurs, savoirs, pratiques, *Shoshana Fine*..... 103

Chapitre 5. Crises des   tats au Proche-Orient. Conflits, circulations et
migrations forc  es, *Kamel Dorai, Cyril Roussel*..... 113

2 *Borders and boundaries.* Espaces, politiques, pratiques du contr  le et de marginalisation

Chapitre 6. Le trafic de migrants. R  seaux anciens et nouvelles
tendances, *Anna Triandafyllidou*..... 127

Chapitre 7. L'  volution d'un r  gime frontalier. Morts aux fronti  res et
contr  les migratoires en mer M  diterran  e, *Olivier Clochard, Nicolas Lambert*..... 145

Chapitre 8. Politiques de contrôle et réalités locales dans la gestion des migrations « indésirables » en Sicile, <i>Marie Bassi</i>	157
Chapitre 9. Les autorités algériennes face aux « brûleurs » de frontières. Contrôle et répression de l'émigration, <i>Farida Souiah</i>	167
Chapitre 10. Immigration irrégulière et métiers du soin à la personne. Rhétoriques d'exclusion et pratiques de tolérance, <i>Maurizio Ambrosini</i>	181
Chapitre 11. Les morts aux frontières de l'Espagne. Trajectoire des corps et pratiques locales, <i>Carolina Kobelinsky</i>	191

3

Politiques des flux, politiques des identités : les migrations à l'épreuve des changements politiques et sociaux

Chapitre 12. De l'Est au Sud. Les migrations d'Europe centrale et orientale en Espagne, en Italie et en Grèce, <i>Serge Weber</i>	205
Chapitre 13. Les écueils du vote à distance dans les pays arabes. L'exemple du Liban, <i>Thibaut Jaulin</i>	215
Chapitre 14. Flux migratoires et interrogations identitaires. Le cas de la Turquie, <i>Stéphane de Tapia</i>	227
Chapitre 15. L'immigration subsaharienne au Maghreb. Le Maroc entre dans le deuxième âge, <i>Ali Bensaâd</i>	241
Chapitre 16. Le légitime, le temporaire et l'infiltré. Les trois visages de l'immigration en Israël, <i>Lisa Anteby-Yemini, William Berthomière</i>	257
Chapitre 17. L'Égypte depuis les révolutions arabes, <i>Delphine Pagès-El Karoui</i>	269

4

Mobilités polymorphes dans un contexte de changement social

Chapitre 18. L'Espagne comme creuset des recompositions des espaces et relations migratoires, <i>Thomas Lacroix, Naïk Miret</i>	285
Chapitre 19. L'immigration au cœur de l'économie et des enjeux géopolitiques en Libye, <i>Ali Bensaâd</i>	299

Chapitre 20. Mobilités migrantes et touristiques en Méditerranée. L'exemple de Chypre, <i>Nathalie Bernardie-Tahir</i>	309
Chapitre 21. Mobilité qualifiée et étudiante au Sud et au Nord de la Méditerranée, <i>Antonina Levatino</i>	323
Chapitre 22. Expatriation, retour, <i>lifestyle migration</i> ou <i>lifestyle settlement</i> ? De quelques apports des migrations de France vers l'Algérie à l'étude des dynamiques Nord-Sud, <i>Giulia Fabbiano</i>	343
Chapitre 23. Circulations et blocages en Afrique méditerranéenne. L'exemple des recompositions migratoires au Maroc, <i>Mehdi Alioua</i>	359
Postface. Dépasser la défection et la prise de parole dans la région euro-méditerranéenne, <i>Nicholas Van Hear</i>	371

Introduction

Camille SCHMOLL, Hélène THIOULET, Catherine WIHTOL DE WENDEN

Introduction

Dans *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Fernand Braudel [1982, p. 101] écrit qu'aucun autre lieu au monde ne mêle autant les liens complexes entre l'histoire et la géographie et que le monde, centré sur la mer intérieure jusqu'au seizième siècle, cesse alors d'être centré sur elle, de vivre pour elle et à son rythme avec les grandes découvertes du nouveau Monde. La civilisation latine, « la plus résistante de toutes », aux prises avec la mer, « rayonnante, s'avance à travers l'espace méditerranéen et, par-delà, vers les profondeurs de l'Europe, vers l'Atlantique et l'ultra mer ibérique ». Nous sommes à la veille de la découverte du Nouveau Monde. Mais la « mer du milieu des terres » comme on l'appelait dans l'Antiquité n'en a pas moins continué à vivre, à échanger, avec des mobilités autres que celles exclusives des puissants et des soldats, qui font sa texture sociale et culturelle. Elle est aujourd'hui aussi le terrain des plus grands affrontements du monde, d'Est en Ouest et du Nord au Sud, sans compter les multiples controverses de voisinage (Grèce et Macédoine, Chypre, Sahara occidental). Aux grands enjeux mondiaux (Israéliens et Palestiniens), se sont ajoutés des conflits liés aux flux migratoires et de réfugiés vers l'Europe, qui a fixé là sa frontière externe, source de milliers de morts et de sans-papiers, faisant de la Méditerranée un vaste cimetière marin.

La Méditerranée n'est pas un ensemble homogène. Vingt-deux États la bordent, si l'on y inclut le Portugal et la Jordanie, formant autant de lieux d'échanges et de face-à-face. Le géographe Yves Lacoste distingue trois Méditerranées, dont l'unité se définit selon lui par la civilisation de l'olivier : Maghreb/Europe de l'Ouest, Balkans, Turquie incluse et Proche-Orient ou

Mashrek (voir la carte en fin de chapitre, p. 30). Cette distinction est également pertinente pour les flux migratoires qui la traversent. L'ensemble Maghreb/Europe se caractérise par le passé colonial des flux migratoires, le régime des visas pour des flux devenus mixtes (travail, asile, études et regroupement familial), avec un pays exclusivement d'immigration, la Libye, et une présence souvent transnationale des migrants dans les pays européens. L'ensemble balkanique est davantage marqué, depuis la chute du mur de Berlin, par des migrations ethniques (Albanais en Grèce dont les Arvanides, Grecs pontiques et, depuis 1989, migrations de l'ancien espace communiste vers la Grèce, Bulgares d'origine turque repartis à la même date en Turquie) et par la place centrale jouée par la Turquie, pays de départ, d'accueil et de transit au carrefour des turbulences migratoires de la région [Wihtol de Wenden, 2012]. L'ensemble proche-oriental est marqué par des flux de réfugiés parmi les plus importants au monde (cinq millions de Palestiniens depuis plus d'un demi-siècle, près de deux millions d'Irakiens entre 2003 et 2009 et quatre millions de Syriens) et des flux migratoires régionaux massifs, en provenance d'Égypte notamment.

Cette diversité des configurations migratoires permet à la fois de s'interroger sur la spécificité de l'espace méditerranéen, le plus important au monde avec la frontière entre les États-Unis et le Mexique, sur le système régional qu'il forme, sur le régime de mobilité et de fermeture qu'il dessine, ainsi que sur les continuités et ruptures survenues depuis la chute du rideau de fer, dans une phase historique ponctuée par de multiples bouleversements. Plus particulièrement, cet ouvrage propose un éclairage sur les dynamiques migratoires contemporaines, au regard des changements sociaux, économiques et politiques qui ont affecté la région durant les dix dernières années : crises économiques sud-européennes, montée des xénophobies et des tensions identitaires, printemps arabes, révolutions et guerres civiles... Peut-on considérer que ces transformations rendent légitime l'usage de la notion de « crise migratoire », fréquemment associée aux crises politiques et économiques de la région ? Quelle est la pertinence de la focalisation sur les *crises* (changement brutal et souvent violent) comme grille de lecture des systèmes migratoires méditerranéens dans le contexte contemporain ? Les auteurs de cet ouvrage posent ces questions à la lumière des débats récents qui traversent les études migratoires, croisant une attention croissante pour le caractère polymorphe des pratiques de mobilité et une approche multi-niveau des politiques publiques.

La Méditerranée : espace, système, et régime migratoire

L'Europe forme un *espace migratoire* avec la rive sud de la Méditerranée, une notion définie par des géographes comme Gildas Simon dans *L'espace migratoire des Tunisiens en France* [Simon, 1979], mais aussi par Thomas Lacroix qui met l'accent sur le transnationalisme des activités associatives tournées vers le développement local [Lacroix, 2005] et par Serge Weber qui analyse le lien migratoire qui se joue des frontières entre l'Italie et l'Europe de l'Est après 1989 [Weber, 2004]. D'autres auteurs tels qu'Alain Tarrus et Michel Péraldi ont mis en avant des logiques de circulation au sein de cet espace migratoire, logiques caractérisées par la mise en place de réseaux commerciaux et de territoires circulatoires, permettant de mettre en lumière des liens transnationaux initiateurs de mouvements d'une *mondialisation autre* [Tarrus *et al.*, 2013 ; Péraldi, 2001 ; Schmoll *et al.*, 2013]. La majorité des flux migratoires vers l'Europe sont issus de la rive sud de la Méditerranée, compte tenu des liens historiques et de voisinage qu'elle entretient avec cette région et des complémentarités démographiques et économiques qu'offrent les deux espaces. Les portes de l'Europe que sont Gibraltar, Melilla et Ceuta, Malte, Lampedusa, les îles Canaries, Chypre, la frontière gréco-turque, où affluent aujourd'hui des Africains sub-sahariens et des réfugiés du Proche et du Moyen-Orient donnent l'image d'une Europe assiégée qui échoue à contrôler ses frontières tout en cherchant à associer les pays de transit devenus pays d'immigration, en en faisant ses garde-frontières. Shoshana Fine montre ainsi dans cet ouvrage, combien, dans le cas de la Turquie, la notion de « pays de transit » est tout autant une catégorie construite dans le cadre de négociations et d'accords de coopération inter-institutionnels pour le contrôle des frontières qu'une réalité (chapitre 4).

À l'exception des pays d'Europe centrale et orientale, tous les États de l'Union européenne sont des pays d'immigration et ont eu pendant plusieurs décennies un solde migratoire positif (plus d'entrées que de sorties). En trente ans, les pays d'Europe du Sud et des Balkans, de pays d'émigration qu'ils étaient jusqu'aux années 1980, sont devenus des pays d'immigration, bien que la crise récente en Europe du Sud ait atténué ce phénomène, voire renversé les soldes migratoires pour l'Espagne et la Grèce (chapitre 12). Au Sud et à l'Est de l'Europe de nombreux pays deviennent à leur tour des pays d'installation. Les pays du Maghreb, l'Égypte ou encore la Turquie sont tout à la fois des pays d'émigration, de transit et d'immigration, comme le décrivent Mehdi Alioua, Ali Bensaâd, Stéphane de Tapia et Delphine Pagès-El Karoui (chapitres 14, 15, 17 et 23). La présence durable de migrants dans ces sociétés soulève ainsi la question de la diversité et de son acceptation. Ali Bensaâd montre combien, au Maroc, celle-ci est enchevêtrée avec la question de la démocratisation et des droits de l'Homme (chapitre 15).

Au milieu de ce territoire assez bien circonscrit qui justifie le terme d'espace migratoire euro-méditerranéen, la Méditerranée est aussi une des lignes de fracture parmi les plus importantes au monde – économique, politique, sociale, culturelle, démographique – malgré les dialogues et les proximités. Du point de vue de la population, c'est le face-à-face entre l'Europe et le Maghreb qui est le plus marqué : tandis que les pays de la rive Nord de la Méditerranée ont vu leur population croître d'environ un tiers entre 1950 et 2000, les pays de la rive sud ont connu un accroissement multiplié par trois, en dépit de la transition démographique dans laquelle ils sont engagés [Courbage *et al.*, 2007]. L'âge médian, qui était en Europe de 28 ans dans les années 1950 est passé à quarante ans tandis qu'il est de 25 ans au Maghreb. L'emploi, malgré la crise en Europe, constitue une autre ligne de fracture ainsi que la richesse par habitant : le PIB par habitant dans l'Union européenne est 14 fois plus élevé qu'au Maghreb, les transferts de fonds liés à l'émigration venant atténuer les écarts. Métamorphose durable des flux, le développement du tourisme international a parfois induit une installation durable, et, plus généralement, des migrants du Nord viennent aujourd'hui s'installer au Sud, notamment au Maghreb : Français en Algérie, décrits par Giulia Fabbiano (chapitre 22), Espagnols au Maroc (chapitre 18). Depuis la période de récession économique des années 1970 (1974-1981), les migrations économiques ont changé de dynamique et de géographie (voir « Le point sur les données » qui fait suite à ce chapitre, par Elena Ambrosetti, p. 31). La crise économique de 2008 va-t-elle modifier aussi durablement les systèmes migratoires méditerranéens ?

Ces dépendances, cette présence réciproque, ces complémentarités entre Nord et Sud, ces passions et ces tensions font en effet de cet espace un *système migratoire*. Le terme développé par Douglas Massey [puis par la démographe des Nations unies, Hania Zlotnik] à propos des relations entre les États-Unis et le Mexique, a été étendu à d'autres régions du monde [Massey, 2003]. La notion de système migratoire permet de mettre en lumière une donnée essentielle des dynamiques migratoires contemporaines : la mondialisation des migrations s'accompagne paradoxalement d'une régionalisation accrue des flux. Dans chaque région du monde, il y a aujourd'hui plus de migrants qui viennent de la même région que de migrants venus d'ailleurs. Les « champs migratoires » pratiqués par les migrants sont en réalité de faible amplitude, notamment pour les réfugiés, et les demandeurs d'asile, les déplacés environnementaux, mais aussi les femmes et les mineurs non accompagnés, migrants les plus fragiles et les plus démunis. C'est particulièrement vrai pour l'Europe dans sa relation avec la rive Sud de la Méditerranée, avec plusieurs configurations migratoires : le couple migratoire souvent fruit du passé colonial (une seule nationalité de départ dans un seul pays d'accueil comme les Algériens

en France), la quasi-diaspora, avec une nationalité présente dans de nombreux pays européens formant de puissants réseaux transnationaux économiques, culturels, religieux, familiaux, comme c'est le cas des Turcs et des Marocains en Europe, les deux premières quasi-diasporas par leur nombre, enfin le saupoudrage, reflet des événements qui ont marqué ces vingt-cinq dernières années en matière de mobilités, comme en Italie [Wihtol de Wenden, 2013]. Elena Ambrosetti revient sur ces différents aspects dans les pages qui suivent cette introduction (« Le point sur les données », p. 31). Les quasi-diasporas sont l'objet de beaucoup de sollicitude de la part des pays d'origine, comme c'est le cas de la Turquie et du Maroc qui font de leurs migrations une diplomatie pour exercer une présence, une influence, une pression ou une intrusion par migrants interposés grâce au déploiement de divers instruments (droit de la nationalité, droit de vote à distance, organisation de l'islam en pays d'accueil, apprentissage linguistique, soutien associatif, facilitation des transferts de fonds). À propos du vote à distance, Thibault Jaulin souligne que son mouvement de généralisation dans les pays arabes ne doit pas en masquer la très grande hétérogénéité. Le cas du Liban, en particulier, n'est pas exempt de paradoxes, car la loi sur le vote à distance, pourtant fortement voulue et soutenue, ne parvient pas à être appliquée, pour les mêmes raisons qui ont pu expliquer son adoption, à savoir la dépendance du pays au confessionnalisme politique (chapitre 13). Stéphane de Tapia aborde également la question de la mobilisation des diasporas par l'État, question à la fois centrale et contestée dans la sphère publique turque (chapitre 14).

L'Europe n'attire que la moitié des migrants de la rive Sud de la Méditerranée : ceux-ci se destinent aussi massivement, et ce depuis le boom pétrolier, aux pays arabes comme la Libye (chapitre 19 par Ali Bensaâd), les pays du Golfe [Fargues, 2000, Thiollet, 2011]. Certains pays sont surtout des pays d'immigration, comme le Liban, la Jordanie et Israël, ce dernier expérimentant le passage d'une immigration juive à une immigration de travail non juive, ce qui n'est pas sans générer des tensions et des questionnements identitaires, comme nous le rappellent Lisa Anteby-Yemini et William Berthomière (chapitre 16). D'autres comme les pays du Maghreb et la Turquie sont à la fois des pays d'immigration, d'émigration et de transit pour des migrants sub-sahariens et moyen-orientaux.

Les dispositifs de coopération mis en place depuis le début des années 1990 à travers des accords bilatéraux ou les différents partenariats de développement visent à déployer ou externaliser le contrôle des frontières externes de l'Union européenne. Certains pays cherchent à endiguer cette population venue du Sud en échange de politiques de développement et de délivrance de visas pour les plus qualifiés. L'Espagne, devenue second pays d'immigration en Europe après l'Allemagne au cours des années 2000, l'Italie et la France ont ainsi

conclu de nombreux accords avec le Maroc, la Tunisie, la Libye, mais aussi avec le Sénégal, le Mali, la Mauritanie et quelques autres, préférant régler en face-à-face avec leurs voisins des flux difficiles à gérer à l'échelle européenne. Jean-Pierre Cassarino propose dans cet ouvrage une lecture globale de la carte de ces accords et de leurs enjeux, qui dépassent largement la dimension purement sécuritaire (chapitre 2, voir aussi Cassarino, 2010).

D'autres pays insulaires comme Chypre et Malte, mais aussi des îles appartenant à des États de l'Union, comme Lampedusa ou les îles égéennes doivent en même temps accueillir à bras ouverts les touristes qui sont leur principale ressource et les rescapés des naufrages en Méditerranée : de tels phénomènes ne sont pas exempts de frictions, comme nous le relate Nathalie Bernardie-Tahir au sujet d'un hôtel de Chypre accueillant tout à la fois des demandeurs d'asile et des touristes (chapitre 20, voir aussi Bernardie-Tahir *et al.*, 2015). C'est alors que, dans le bricolage des institutions et des pratiques administratives, des marchandages, des accords et des politiques de guichet, on peut parler de *régime migratoire euro-méditerranéen*, fait de règles mais aussi de dispositions discrétionnaires, comme la récente fermeture de la frontière à Vintimille en juin 2015, une décision déjà mise en œuvre au printemps 2011, au lendemain des révolutions arabes.

Frontières méditerranéennes

La frontière euro-méditerranéenne est à la fois une ligne de fracture et un lieu de passage et de trafics. Depuis 1985, les accords de Schengen, dont on rappelle aujourd'hui les trente ans, ont renforcé les frontières extérieures de l'Europe en contrepartie de l'ouverture des frontières intérieures en imposant des visas aux non-Européens. Ferruccio Pastore nous rappelle les grandes lignes et les écueils de cette politique migratoire européenne qui doit être envisagée dans sa globalité pour en comprendre la crise actuelle (chapitre 1).

Trois idées fausses ont présidé à la mise en place de Schengen : celle que la pression migratoire venue du sud de la Méditerranée était terminée, du fait de la crise, celle que les Européens allaient se substituer aux non-Européens sur le marché du travail et celle que la mobilité des Européens sur le marché du travail serait très forte en Europe, ce qui ne s'est produit que vingt ans plus tard, en 2004, avec l'entrée de dix nouveaux États et avec la crise de 2008. Le dispositif s'est enrichi au fil des années d'autres instruments de contrôle : informatisation des données pour les transgresseurs de frontières (le SIS, système d'information Schengen), SIVE (système intégré de vigilance externe au large de la Méditerranée), prise des empreintes digitales des demandeurs d'asile pour lutter contre les récidivistes sous d'autres patro-

nymes (Eurodac), et surtout mise en commun des polices européennes pour patrouiller aux abords des frontières extérieures de l'Europe (Frontex, mis en œuvre en 2005) [Migreurop, 2012]. Dans le même temps, la politique européenne des flux a été communautarisée avec le traité d'Amsterdam (1999) suivie d'une plus large place faite à la souveraineté des pays européens (traité de Lisbonne de 2007) et le régime de l'asile a été européenisé avec les accords de Dublin I (1990), Dublin II (« *one stop, one shop* », 2003) et Dublin III (laissant une marge d'appréciation dans la détermination de l'État membre par les pouvoirs publics, 2014).

L'esprit de cette politique d'immigration et d'asile est à la fois le contrôle, la dissuasion et la répression, avec une guerre menée contre l'immigration irrégulière, des politiques musclées de reconduction à la frontière assorties d'une large médiatisation, des moyens accrus alloués à l'agence Frontex et une tentative longue et difficile d'harmonisation de l'asile à l'échelle européenne car chacun des pays veut rester maître de sa diplomatie. Pourtant, le Livre vert européen de 2005 mettait l'accent, après des années d'« immigration zéro » comme objectif affiché, sur le vieillissement de la population européenne, les pénuries de main-d'œuvre et la nécessité d'attirer les compétences et les talents dans la compétition mondiale dans laquelle l'Europe est engagée. Loin de dissuader les arrivées de demandeurs d'asile et de sans-papiers aux portes de l'Europe dans des proportions sans précédent (634 000 demandeurs d'asile et 283 000 entrées illégales en 2014 d'après Frontex), les migrations se poursuivent sur des embarcations de fortune (*pateras, cayucos, zodiacs, cargos* voués à la casse) car l'Europe continue à attirer notamment les « grilleurs de frontières » (*harragas*). Les morts s'accumulent depuis les années 1990 : on aurait dénombré jusqu'à 40 000 morts en Méditerranée depuis cette date, dont 3 300 morts sur le détroit de Gibraltar entre 1997 et 2001, 14 000 en Méditerranée entre 1998 et 2008 et 29 000 entre 2000 et 2015, d'après diverses sources journalistiques. L'importance de ce phénomène des morts aux frontières est abordée dans deux chapitres de cet ouvrage, complémentaires : celui de Carolina Kobelinsky, qui propose une analyse ethnographique des acteurs impliqués dans la prise en charge des corps des migrants retrouvés aux frontières espagnoles de l'Union européenne (chapitre 11), et celui d'Olivier Clochard et Nicolas Lambert qui restitue la cartographie – et par là même l'ampleur, la localisation et les temporalités – de ce drame qui ne cesse de se reproduire et de s'accroître (chapitre 7).

L'Europe, continent des droits de l'Homme, dont les États sont tous signataires de la Convention de Genève de 1951 sur l'asile, de la Convention sur les droits de l'Enfant de 1986, de l'inscription du droit au regroupement familial comme droit fondamental, peut-elle tolérer que la Méditerranée se transforme en un vaste cimetière ? En octobre 2013, quand 366 morts ont été dénombrés au large de l'île sicilienne de Lampedusa, l'Italie avait pris acte

de l'absence de solidarité des pays européens du Nord à l'égard des pays européens du Sud, et décidé de mettre en œuvre l'opération Mare Nostrum, sauvant davantage de vies (170 000 personnes) que Frontex, durant un an. À l'automne 2014, l'opération Triton de l'agence Frontex lui a succédé mais le sauvetage en mer a cessé d'être une priorité au profit de la surveillance des traversées irrégulières. Avec la montée des flux de demandeurs d'asile aux portes de l'Europe suite aux crises syrienne, libyenne et de la corne de l'Afrique en 2015, la Commission européenne a proposé des quotas d'accueil aux pays européens, en fonction de leur richesse et de leur population. Il semble qu'une fois encore, le souverainisme l'ait emporté sur la solidarité, plusieurs pays refusant de se voir imposer des quotas, pris entre la montée de l'extrême droite et les sondages d'un côté, le respect des accords fondamentaux, l'éthique européenne et les injonctions d'organisations de la société civile, voire du Pape, à l'accueil, de l'autre. C'est dans cette hypocrisie que la frontière a été fermée entre l'Italie et la France en juin 2015 comme au printemps 2011, non sans théâtralisation des politiques de fermeture. À l'automne 2015, sous l'effet d'arrivées massives de demandeurs d'asile – syriens pour la plupart – à travers les Balkans et d'un nombre accru de morts aux frontières (2 000 entre janvier et l'été 2015), l'Allemagne révisé sa politique d'asile. Anticipant sur l'évaluation du système dit « Dublin » prévue en 2016, l'Union européenne oscille entre accueil sélectif et réaffirmation de la politique anti-immigration, l'harmonisation du système d'asile restant à accomplir.

Au final, la continuité des politiques migratoires dans l'espace euro-méditerranéen semble l'emporter sur le changement. Les travaux présentés dans cet ouvrage montrent la poursuite des principes énoncés lors du pacte européen d'immigration et d'asile de 2008 qui mettent en avant la lutte contre l'immigration irrégulière, une « entrouverture » limitée des frontières aux besoins de main-d'œuvre très qualifiée, le renforcement du contrôle des migrations extra-européennes, de timides tentatives d'harmonisation du droit d'asile qui achoppent à chaque afflux des demandeurs d'asile, la poursuite des formes de coopération monnayant contrôle de l'émigration contre aide au développement comme lors des accords de Barcelone de 1995 à 2005. Quelque 1 100 morts au large de Lampedusa en avril 2015 ont ravivé la réflexion sur la politique migratoire et la politique d'asile de l'Union européenne. Mais, en 2015, l'UE a encore placé au centre du débat la coopération avec les pays de transit (jusqu'au Soudan : le processus de Khartoum évoqué par Ferruccio Pastore dans le chapitre 1) et de départ et les sanctions contre l'émigration irrégulière dans les pays du Maghreb et au-delà. La lutte militarisée annoncée contre les passeurs dans les pays de départ est devenue une priorité. Or, cette lutte pose un problème de mandat autant que de souveraineté. Par ailleurs, comme le souligne Anna Triandafyllidou,

dans un chapitre consacré aux réseaux du trafic de migrants, la lutte contre les passeurs s'avère souvent être un échec. Tout d'abord, parce que les routes migratoires fonctionnent en vases communicants : quand l'une se ferme, la pression migratoire se reporte sur une autre [voir aussi Bernardie-Tahir *et al.*, 2014]. Ainsi, il est partiellement illusoire de vouloir fermer les canaux d'entrée : si itinéraires, embarcations, moyens et tarifs du trafic de migrants peuvent évoluer, « les motivations, la nature et le mode de fonctionnement des réseaux restent inchangés ». Enfin, le coût humain de telles politiques doit être questionné (chapitre 6, voir aussi le chapitre 19 sur la Libye).

L'omniprésence du fait frontalier, avec le développement des entraves à la migration, à l'intérieur du territoire européen, mais aussi aux marges externes de l'Europe, est une conséquence directe des continuités politiques qui viennent d'être décrites. Cet ouvrage documente ainsi amplement ce qu'on peut appeler la montée en prégnance des « faits de frontières » dans l'espace euro-méditerranéen. Certes, la frontière méridionale de l'Europe marquée par la Méditerranée n'a cessé de se renforcer. Mais la frontière n'est plus simplement « une ligne dans la mer », elle prend une forme de plus en plus réticulaire et multilocalisée [Clochard, 2010]. Les politiques migratoires induisent de multiples lieux de filtrage, de captage et refoulement, d'immobilisation et d'enfermement des migrants. Il nous faut alors faire preuve d'imagination géographique : la toile frontalière euro-méditerranéenne se matérialise en de nombreux points : enclaves, villes-frontières, centres de rétention et prisons qui essaient au Nord et au Sud, camps de réfugiés... [Migreurop, 2012 ; Wihtol de Wenden, 2013]. Des murs se sont construits comme à Ceuta à l'initiative de l'Union européenne en 1999, des frontières ont été renforcées comme entre la Grèce et la Turquie, le long de la rivière Evros, d'autres murs ont été créés en 2015 comme en Hongrie, tandis que des camps se sont multipliés aux abords de l'Europe, en Libye, au Maroc, à Malte ainsi que des lieux d'enfermement comme les zones d'attente et les centres de rétention.

Cette dynamique de fermeture n'est pas uniquement la prérogative de l'Europe : Kamel Dorai et Cyril Roussel montrent que les États du Moyen-Orient ne cessent d'opérer de nouvelles fermetures et de nouvelles formes de filtrage des flux, en opposition avec la tradition de circulation et d'échanges caractéristique de la région (chapitre 5). Farida Souiah décrit comment, sous la pression européenne, l'Algérie a institué une politique de criminalisation de la *harga*. Mais cette criminalisation de fait répond également à des enjeux nationaux, dans la mesure où la *harga* touche de jeunes hommes « forces vives de la nation » (chapitre 9). Au final, les textes qui composent cet ouvrage nous amènent à faire le constat de l'existence de citoyennetés segmentées, « subalternes », limitées, partout en Méditerranée.

Partout s'impose le constat d'une mise aux marges des populations migrantes, entre domestication et discrimination. L'importance des flux irréguliers, l'absence de politiques d'intégration ou la faiblesse de ces politiques, laissant une large place aux mécanismes communautaires et familiaux d'organisation, la forte sélectivité des politiques de visa et des opérations de régularisations... tous ces éléments contribuent à fragiliser de manière croissante la situation des migrants. Lisa Anteby et William Berthomière décrivent les mesures discriminatoires réservées aux travailleurs et demandeurs d'asile non juifs en Israël, même si on peut observer, en parallèle, des formes d'intégration « par le bas » dans la société (chapitre 16). Ali Bensaâd souligne l'ambiguïté libyenne qui consiste à « solliciter et tolérer une immigration vitale pour son économie et son système rentier mais à la maintenir dans l'informalité pour lui imposer une précarité et pour en garantir surtout la réversibilité » (chapitre 19). Manlio Cinalli documente, pour l'Europe, la diminution constante de la protection sociale des migrants, accélérée (mais pas initiée) par la crise (chapitre 3). Les accords bilatéraux, nous dit Jean-Pierre Cassarino, n'ont pas qu'une fonction sécuritaire : ils servent bel et bien à discipliner la main-d'œuvre étrangère, en limitant ses droits (chapitre 2). Face à cette montée de l'exclusion, des initiatives locales voient le jour comme nous le rappellent Thomas Lacroix et Naïk Miret (chapitre 18). Les municipalités, en particulier, tendent à suppléer à la mission d'accueil des États : c'est le cas des conseils de migrants institués dans plusieurs pays sud-européens (chapitre 3). La fragilisation de la situation légale des migrants n'empêche pas des formes non plus d'interaction et de cohabitation au quotidien, le modèle du travail domestique à domicile, évoqué par Maurizio Ambrosini étant l'illustration type du fait que le modèle de welfare sud-européen n'oppose pas ce qui est de l'ordre de l'acceptation sociale des migrants – par le biais de leur insertion dans les familles sud-européennes, et la fragilité de leur statut légal. C'est tout le paradoxe (chapitre 10).

Évolution et permanence des configurations migratoires en Méditerranée

L'Union européenne et ses politiques ont contribué à structurer le champ migratoire euro-méditerranéen sur le temps long en bloquant la mobilité des uns et en facilitant la mobilité des autres. Les politiques de contrôle se heurtent néanmoins largement à des dynamiques sociales, économiques et politiques qui les contredisent ou les invalident. Au sein de l'Europe, on constate une contradiction forte entre les discours politiques, les tendances des opinions publiques, la culture politique de toute une région d'une part avec d'autre part, les besoins économiques et démographiques de la région et les réalités

Liste des auteurs

Mehdi Alioua, sociologie, Institut d'Études Politiques de l'Université Internationale de Rabat (UIR).

Elena Ambrosetti, démographie, Université de Rome La Sapienza.

Maurizio Ambrosini, sociologie, Université de Milan (Statale).

Lisa Anteby-Yemini, anthropologie, CNRS – Institut d'Ethnologie Méditerranéenne européenne et comparative (IDEMEC, Aix-en-Provence) et Aix-Marseille Université.

Marie Bassi, science politique, CNRS-CERI (Sciences Po).

Ali Bensaâd, géographie, Aix-Marseille Université et CNRS – Institut d'Ethnologie Méditerranéenne européenne et comparative (IDEMEC, Aix-en-Provence).

Nathalie Bernardie-Tahir, géographie, Université de Limoges, CNRS Geolab.

William Berthomière, géographie, CNRS MIGRINTER et Université de Poitiers.

Jean-Pierre Cassarino, science politique, Institut Universitaire Européen (Florence).

Manlio Cinalli, science politique, FNSP CEVIPOF (Science Po).

Olivier Clochard, géographie, CNRS MIGRINTER et Université de Poitiers.

Stéphane de Tapia, géographie, Département d'Études turques de l'Université de Strasbourg, CNRS (Dynamiques Européennes).

Kamel Dorai, géographie, CNRS-IFPO Amman.

Giulia Fabbiano, socio-anthropologie, Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologique (CADIS), École des Hautes Études de Paris et Institut d'ethnologie méditerranéenne comparative (IDEMEC), Aix-Marseille Université.

Shoshana Fine, science politique, CNRS-CERI (Sciences Po).

Thibaut Jaulin, science politique, CNRS-CERI (Sciences Po).

Carolina Kobelinsky, anthropologie, CNRS LESC et Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Thomas Lacroix, géographie, CNRS MIGRINTER et Université de Poitiers.

Nicolas Lambert, géographie, CNRS (Ums Riate) et Université Paris Diderot.

Antonina Levatino, Science politiques et sociales, Université Pompeu Fabra (Barcelone).

Naïk Miret, géographie, CNRS MIGRINTER et Université de Poitiers.

Delphine Pagès El Karaoui, géographie, CERMOM, INALCO.

Ferruccio Pastore, sociologie/droit, FIERI (Forum international de recherche sur les migrations), Turin.

Cyril Roussel, géographie, CNRS-IFPO Amman.

Camille Schmoll, géographie, CNRS Géographie-cités et Université Paris 7 Diderot, Institut universitaire de France.

Farida Souiah, science politique, Université de Lausanne.

Hélène Thiollet, science politique, CNRS-CERI (Sciences Po).

Anna Triandafyllidou, science politique, Institut Universitaire Européen (Florence).

Nicholas Van Hear, development sociologist, COMPAS, University of Oxford.

Serge Weber, géographie, Analyse comparée des pouvoirs, Université Paris Est.

Catherine Wihtol de Wenden, science politique, CNRS-CERI (Sciences Po).

Bibliographies

Eleonora Cerea, études européennes et internationales, Université de Trente.

Angela Paparusso, démographie, Université de Rome La Sapienza.